

Procès-verbal
Comité de Direction Ligue Féminine de Handball
Mercredi 23 mars 2016 par conférence téléphonique

Membres :

Présidente de la LFH : Nodjialem MYARO ;

Représentants FFHB : Olivier KRUMBHOLZ, *sélectionneur France A* ;

Représentants des clubs : Jean-Marie SIFRE, *Issy-Paris Hand*; Thierry WEIZMAN, *Metz HB* ; Guillaume OLTRA, *Fleury* ;

Représentant des entraîneurs : Christophe MARECHAL ;

Représentant des joueuses : Franck LECLERC (suppléant de Maria BALS) ;

Représentant des médecins : Gérard JUIN

Invités présents :

UPCD1F : Olivier GEBELIN, *secrétaire* ;

Représentants des clubs D2F-VAP : Serge BONNAMOUR, *Brest* ;

Salariées FFHB/LFH : Aurélie REMY et Cécile MANTEL

Membres excusés :

Michel GROPPPI, *personne qualifiée CNCG* ; Philippe BANA, *DTN* ; Bertrand ROUX, *Nîmes* ; Maria BALS, *AJPH* ;

Invités excusés :

Véronique PECQUEUX-ROLLAND, *conseillère de la présidente LFH* ; Eric BARADAT, responsable du PES féminin ; Morad BOUNOUARA, *représentant des arbitres G1* ;

La réunion est ouverte à 16h45 par conférence téléphonique.

I/ situation des joueuses de l'équipe 1^{ère} du HBC Nîmes sur la fin de saison 2016-17

Cécile MANTEL expose brièvement le contexte de la convocation en urgence du comité de direction :

- suite au forfait du HBCN en LFH et à sa demande de liquidation judiciaire, certains entraîneurs de clubs LFH ont interrogé la fédération sur l'éventualité d'une dérogation au règlement LFH afin de permettre un recrutement de joueuses de l'équipe 1^{ère} du HBC Nîmes, hors du cadre des jokers médicaux et/ou grossesse et en vue des playoffs 2015-16 ;
- réglementairement : depuis le 1^{er} février 2016 seuls les jokers médicaux / grossesse restent accessibles, sous condition d'accord CNCG, et ce jusqu'au 1^{er} avril, veille des playoffs.

Olivier KRUMBHOLZ précise, s'agissant des internationales françaises, qu'il n'est pas demandeur d'une dérogation réglementaire pour permettre à ces joueuses d'évoluer en compétitions officielles sur la fin de saison. Selon lui, l'essentiel est qu'elles puissent s'entraîner et suivre le programme de préparation physique mis à leur disposition par la FFHB.

Guillaume OLTRA et Christophe MARECHAL indiquent que toutes les voix exprimées dans leurs collègues respectifs (8 présidents et 7 entraîneurs) ont émis un avis défavorable à toute dérogation réglementaire, au regard des enjeux d'équité sportive et de loyauté.

Franck LECLERC précise également l'avis très défavorable de l'AJPH et rappelle qu'à ce jour aucun licenciement n'a été prononcé par le mandataire judiciaire.

Par suite, le comité de direction rend un avis unanime défavorable à toute dérogation réglementaire. Nodjialem MYARO est chargée d'en informer le bureau directeur fédéral.

II/ Questions diverses

- Réflexion sur le statut des joueuses pro de l'UBBMB et du HBCN lors de la saison 2016-17

Les présidents de clubs et membres du comité de direction sont invités à réfléchir sur la possibilité que les joueuses de l'UBBMB et du HBCN puissent simultanément au titre de la saison 2016-17 :

- percevoir les fonds au titre du régime de garantie des salaires jusqu'au terme initial de leur CDD,
- être inscrites en tant que joueuses amateurs sur la liste de l'équipe 1^{ère} de leur nouveau club LFH.

- 1/4 de finale du championnat entre Besançon et Nice (aller le 2-3 et retour le 9-10 avril)

Nodjialem MYARO informe les personnes présentes de la difficulté rencontrée pour la programmation du quart de finale aller des playoffs opposant les équipes de Besançon et Nice :

- indisponibilité connue de longue date du Palais des sports de Besançon du 29/3 au 4/4 (finalités de gymnastique artistique),
- modification du classement de la phase régulière du championnat LFH suite au forfait de Nîmes ayant positionné, au goal average particulier, Nice devant Besançon alors que Besançon avait davantage de victoires, et entraînant la tenue du match aller à Besançon,
- proposition de l'ESBF de positionner le match aller le mardi 5 avril, et souhait de l'OGC Nice de disputer le match retour le vendredi 8 avril,
- refus des dirigeants de Nice pour le 5 avril aux motifs que le club ne disposerait pas de suffisamment d'accompagnateurs pour le transport en minibus et que ce déplacement en semaine ne mettrait pas les joueuses dans des conditions favorables pour la suite des playoffs et la demi-finale de coupe de France.

Au regard des enjeux majeurs pour le club ESBF que ce match le plus important de la saison à domicile se déroule au Palais des sports de Besançon (notamment en terme de billetterie et d'événement pour les partenaires institutionnels et privés) et de l'intérêt général du handball féminin et de la LFH (rencontre disputée dans une salle à capacité de 3000 spectateurs, avec un revêtement Taraflex et des LED), les membres du comité de direction demandent unanimement au président de l'OGC Nice, M. Ange FERRACCI, et à ses collaborateurs qu'ils acceptent de disputer le quart de finale aller des playoffs le mardi 5 avril au Palais des sports de Besançon.

Ils mandatent Nodjialem MYARO pour faire le lien avec M. FERRACCI au plus vite afin que la COC fédérale puisse définitivement connaître les dates et horaires définitifs des quarts allers et retour.

La réunion est clôturée à 17h20.



Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH